

Délibération n°08

L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 10 mai, le conseil communautaire, convoqué le 04 mai 2022 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
60

Nombre de votants :
60

Date de convocation :
04 mai 2022

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
18 mai 2022

**Objet : Actions en faveur de la
jeunesse - appel à projets :
second versement 2022 de la
contribution communautaire**

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AYNAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, Mme NIORT Nathalie, Mme PERRETON Régine, M RAYMOND Vincent, M REGNOUX Marc, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M AGBESSI Eric *a donné pouvoir* à M VILLAFRANCA Grégory
- Mme BERTHELEMY Hélène *a donné pouvoir* à M DESMARETS Pierre
- M CHAUVIN Lionel *a donné pouvoir* à M BONNICHON Frédéric
- Mme GRENET Michèle *a donné pouvoir* à M GRENET Daniel
- M MESSEANT Jean-François *a donné pouvoir* à Mme ABELARD Nathalie
- M MICHEL Didier *a donné pouvoir* à M CHASSAGNE Eugène
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie *a donné pouvoir* à M BOISSET Jean-Pierre
- Mme PANIAGUA Murielle *a donné pouvoir* à M REGNOUX Marc
- M PECOUL Pierre *a donné pouvoir* à M CHASSAING Pierre
- Mme PIRES-BEAUNE Christine *a donné pouvoir* à M BRAULT Charles
- M RAYNAUD Jean-Louis *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne
- M ROUGEYRON Denis *a donné pouvoir* à Mme DE MARCHI Véronique
- Mme ROUSSEL Sandrine *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne
- Mme VEYLAND Anne *a donné pouvoir* à M CHASSAING Pierre

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M VILLAFRANCA Grégory

Rapport n°08- Actions en faveur de la jeunesse - appel à projets : second versement 2022 de la contribution communautaire

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération,
Vu la délibération n°20181023 02 du 23 octobre 2018 approuvant le règlement de l'appel à projet,
Vu la délibération n°20201110.07 du 10 novembre 2020 approuvant la modification du règlement de l'appel à projets,
Vu le règlement de l'appel à projets n°20201110.07 signé le 12 novembre 2020,
Vu la délibération n°20220201.34 du conseil communautaire du 1er février 2022 approuvant l'organisation d'une seconde session de l'appel à projets « Actions en faveur de la jeunesse » ,

Considérant la nouvelle contractualisation gouvernementale de la politique de la ville qui a promu la jeunesse au rang de priorité transversale,
Considérant que la politique de la ville apparait comme un moyen de répondre aux grands enjeux de la cohésion sociale et territoriale dont l'objectif est de réduire les écarts de développement entre les territoires et de garantir l'égalité des chances quel que soit son lieu de résidence,
Considérant qu'à l'issue de l'analyse des dossiers de la seconde session 2022 de l'appel à projets « Actions en faveur de la jeunesse », il est proposé l'attribution d'une participation financière ainsi qu'il suit :

Organisateurs	Nom de la manifestation	Lieu de la manifestation	Budget global de l'action	Subvention attribuée
Commune de Sayat	Séjours jeunes	Divers lieux	21 131 €	2 836 €
Commune de Saint Laure	Stage cirque	Saint Laure	2 650 €	1 325 €
Total			23 781 €	4 161 €

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué à l'Enfance-Jeunesse et à la Politique de la Ville, et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver, pour l'année 2022, au titre de la seconde session, l'attribution des subventions présentées ci-dessus, sur présentation des bilans produits par chacun des organisateurs, pour un montant total de 4 161 € ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer l'ensemble des documents permettant le versement de ces subventions.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 11 mai 2022***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).